

Bonjour à tous !!!

Lors de notre dernière AG vous avez demandé à être tenus au courant du dossier « **FORMATION D'INTERPRETES** » qui est en train de se mettre en place au sein de la HES-SO.

Martin et moi avons rencontré Daniel Lambelet responsable du projet « **DAS Interprètes langue des signes /français** » en date du 3.4.2014.

Voici donc quelques nouvelles pour tenter de répondre aux questions qui ont été posées lors de nos discussions à l'AG.

Ci-dessous un résumé des principaux points discutés. Une rencontre ultérieure vous sera proposée dans les semaines qui viennent pour faire le point. Un petit groupe de travail sera constitué et une seconde rencontre prévue afin de mettre toutes les idées ensemble et finaliser le concept du projet.

Quelles seront les exigences requises pour être enseignant dans cette formation ?

Tous les enseignants entendants de la formation devront être titulaires d'un titre de niveau HES ou équivalent (bachelor universitaire, licence, ...). Il n'est pas exigé que les intervenants externes aient des prérequis pédagogiques ou didactiques.

La situation concernant les enseignants sourds (enseignants de LSF) devra être soumise à la direction de la HES. En effet peu de sourds sont titulaires d'un diplôme de niveau HES.

La rémunération des intervenants est liée à son niveau de formation (titres)

Quelles seront les exigences d'entrées dans la formation ?

Cette formation post grade étant un DAS, il est nécessaire que les étudiants soient titulaires d'un titre de niveau HES (ou équivalent) pour rentrer. L'école pourra cependant accepter, sur dossier, jusqu'à 20% d'étudiants ne remplissant pas les conditions requises au niveau des titres.

Le projet de formation devra prévoir les modalités d'entrées (quel type d'examen) et rien n'est encore déterminé à ce niveau.

Calendrier

1. L'esquisse du projet de formation (lignes d'intention) a été déposée à la direction de l'école.
2. Les contenus (toujours dans les grandes lignes) doivent être déterminés avec plus de précision par les responsables de modules d'ici à la fin juin 2014.

Martin et moi proposerons une soirée d'échange pour en parler avec les personnes intéressées (groupe de travail)

Une première liste (non définitive) de personnes intéressées ou pressenties pour l'enseignement de certains cours devra être déposée fin juin.

3. L'école se déterminera sur ce dossier et validera ou pas le dossier au plus tôt à l'automne 2014.
4. Si tout va bien (et pour autant que le financement soit trouvé), le DAS pourrait débuter au plus tôt en automne 2015 (ou printemps 2016).
5. La formation pourra être proposée plusieurs fois si preuve du besoin (mais pas de périodicité fixée à ce jour).

Anne-Claude